

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 4/2020

le 18 mars 2020

Fouilles archéologiques sur le chantier du nouveau Collège Courbet.

10.03-2002-PAD-rc-Comm04-College_Courbet-Fouilles_archeologiques.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre des travaux de terrassement pour la construction du nouveau Collège Courbet et ainsi qu'indiqué dans l'information orale précédente, la Direction de l'archéologie et du patrimoine de l'Etat de Vaud a décidé de procéder à des fouilles sur le périmètre Est nécessaire à la construction du nouveau Collège Courbet.

Ces fouilles ont débouché sur la découverte de 285 tombes restées enfouies pour certaines jusque sous l'ancienne salle de gym et une dizaine de caveaux familiaux.

Les incidences financières ont été établies en collaboration avec la Direction de travaux et les principales entreprises concernées.

Le coût global de l'opération des fouilles des sépultures est estimé comme suit :

• Installation du chantier archéologique (containers)	Fr.	10'000.--
• Fouilles archéologiques, enlèvement des sépultures et documentation	Fr.	270'000.--
• Plus-values sur les terrassements et évacuation des terres en décharge type B estimées	Fr.	90'000.--
• Plus-values de chantier estimées (locations prolongées, assèchements et déblaiements, divers)	Fr.	<u>80'000.--</u>
• Coût global et plus-values estimés	Fr.	450'000.--

Dans la mesure où cette découverte se trouve en dehors du périmètre archéologique, un montant de Fr. 100'000.-- représentant une partie des coûts de fouilles archéologiques, ainsi que les frais d'analyse, de stockage et de documentation, sont pris en charge par le service de l'archéologie de l'Etat de Vaud.

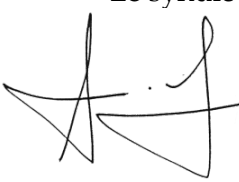
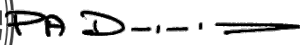
Le solde, aujourd'hui estimé à Fr. 350'000.--, est à charge du projet. Dans une première étape, ces coûts seront financés par le biais du compte divers et imprévu du projet doté à ce jour de Fr. 1'000'000.--.




Actuellement et par le biais d'une solution pragmatique trouvée avec l'Etat de Vaud, ces découvertes et leurs traitements vont engendrer des retards maîtrisés dans le cadre de la construction. La livraison du projet prévue dès lors fin mai 2022 (initialement avril 2022) n'aura pas de conséquence sur la rentrée des classes 2022-2023.

Pour le cas où ces travaux devraient, *in fine*, engendrer une plus-value sur la réalisation du collège, une demande sera formalisée et justifiée par la Municipalité auprès du Conseil communal dans les meilleurs délais.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire : 

 **Alain Grangier** **Pierre-A. Dupertuis**

The seal is circular with the text "MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ" around the perimeter and "CANTON DE VAUD" on the left and right sides. In the center is a shield with "LIBERTE ET PATRIE" written on it.

Adopté par la Municipalité : le 2 mars 2020